



Séance ordinaire du 14 février 2018

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 janvier 2018
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 31 janvier 2018
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. Dépôt du rapport d'activités du SDLE au 31 décembre 2017
 6. Emploi-Québec : offre de service, mesure Soutien au travail autonome (STA)
 7. FDT : municipalité de Saint-Urbain (volet soutien aux maisons des jeunes)
- Service de l'aménagement du territoire**
8. Certificat de conformité : Les Éboulements, règlement numéro 198-17
 9. Établissement du taux 2018 pour le service d'urbanisme offert par la MRC
 10. Établissement du taux 2018 pour le service d'ingénierie civile offert par la MRC
- Divers :**
11. Commission scolaire de Charlevoix : plan triennal 2018-2021 et actes d'établissement 2018-2019
 12. Demande de commandite : La Table Agro-Touristique de Charlevoix (La Débâcle)
 13. Rapport de représentation
 14. Affaires nouvelles
 - 14.1. Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix: octroi d'une aide financière au Camp le Manoir
 - 14.2. SEMO L'Appui : offre de services à la MRC de Charlevoix pour un service d'accueil des nouveaux résidents
 - 14.3. Fonds Projets spéciaux du SDLE : octroi d'une aide financière à Formation continue Charlevoix
 - 14.4. Demande de commandite : FADOQ de la Montagne dorée
 15. Courrier
 16. Période de questions du public
 17. Levée de l'assemblée



11-02-18 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

12-02-18 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018 soit adopté.

13-02-18 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 31 janvier 2018 soit adopté.

14-02-18 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 32685 à 32777	465 178,72
Paiements Accès D - chèques # 526 à 536	93 449,94
Paiements préautorisés JG- 732-733-737-740-741-742-743-744-745-746-747	544 802,85
Salaires nets versés - rapports # 889 à 893	99 148,77
Total	1 202 580,28

Fonds local de solidarité (FLS)

Chèque # 548	1 155,68
Paiement préautorisé JG-6141	2 201,64
Total	3 357,32

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèques # 223 à 225	Total	3 924,29
---------------------	--------------	-----------------

Rendez-vous en GRH de Charlevoix SER

Total	5,50
--------------	-------------

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)

Chèques # 11243 à 11249	Total	26 172,53
-------------------------	--------------	------------------

TOTAL MRC, FLS, FLI, RVGRH, Avenir d'enfants

TOTAL	1 236 039,92
--------------	---------------------



Que le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Derytelecom	27839	8 297,37 \$
CÉGEP de Jonquière	144610	17 203,14 \$
		25 500,51 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 11 janvier 2018 au 14 février 2018 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 641 à 649 **Total 212 159,51**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SDLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix a préparé un rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017. Ce rapport a été préalablement transmis aux membres du conseil pour questions et commentaires. La directrice générale rappelle que ce document sera publié sur le site web de la MRC et transmis aux directions générales qui peuvent le transmettre aux conseillers et conseillères municipaux.

Il est convenu d'accepter le dépôt du document tel que préparé par le SDLE ainsi que sa publication et transmission aux personnes intéressées.



**15-02-18 6- EMPLOI-QUÉBEC : OFFRE DE SERVICE,
MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME
(STA)**

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de présenter une offre de service à Emploi-Québec, notamment au Centre local d'emploi de Baie-Saint-Paul, concernant la Mesure de soutien au travail autonome (STA);

ATTENDU le document préparé en vue d'être présenté à Emploi-Québec et qui comprend, entre autres, le résumé synthèse du service offert et les résultats d'impact attendus, soit huit (8) projets en phase préparatoire et six (6) projets en phase démarrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix entérine l'offre de service pour la Mesure STA présentée à Emploi-Québec et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Emploi-Québec.

QUE la directrice générale, Karine Horvath, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix la présente offre de service ainsi que l'entente de service intervenant avec Emploi-Québec, s'il y a lieu.

**16-02-18 7- FDT : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (VOLET
SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES)**

ATTENDU QUE le plan de travail du FDT 2018-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de service;

ATTENDU QUE le plan de travail prévu par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, la municipalité de Saint-Urbain a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le coût total du projet pour 2018 est évalué à 25 300 \$, et ce, pour opérer la Maison des jeunes de Saint-Urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC octroie la somme de 5 000 \$ prévue dans le plan de travail du FDT de la MRC pour appuyer la municipalité de Saint-Urbain dans le cadre de l'animation de la Maison des jeunes pour l'année 2018;

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente intervenant avec la municipalité de Saint-Urbain.



17-02-18 8- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : LES ÉBOULEMENTS, RÈGLEMENT NUMÉRO 198-17

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 13 novembre 2017, le règlement portant le numéro 198-17 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 116-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier le plan des infrastructures feuillet B pour y retirer un axe de rue future »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 198-17 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 198-17 de la municipalité des Éboulements.

18-02-18 9- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2018 POUR LE SERVICE D'URBANISME OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre le service d'urbanisme aux municipalités locales désireuses de s'en prévaloir;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces services, il est convenu que la MRC facture les municipalités clientes en vertu d'une entente qui prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe du service d'urbanisme sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes;

ATTENDU QUE le tarif horaire du service d'urbanisme pour 2017 était fixé à 44,29 \$ et qu'il y a lieu de l'ajuster en fonction de la hausse annuelle de l'IPC, soit 1,8 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le service d'urbanisme à 45,09 \$ pour l'année 2018 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'urbanisme).

19-02-18 10- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2018 POUR LE SERVICE D'INGÉNIEURIE CIVILE OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé avec les municipalités locales une entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique;



ATTENDU QUE cette entente prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe technique sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes autres que celles qui paient une quote-part annuelle pour le service (Baie-Saint-Paul et MRC de Charlevoix);

ATTENDU QUE la dernière modification apportée au tarif horaire du service remonte à mars 2017 alors qu'il avait été fixé pour l'année 2017 à 56,65 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le travail de l'ingénieure de projet en génie civil à 57,67 \$ pour l'année 2018 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'ingénierie).

**20-02-18 11- COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX :
PLAN TRIENNAL 2018-2021 ET ACTES
D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019**

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix a soumis pour consultation à la MRC son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles le 6 février dernier, accompagné des actes d'établissement 2018-2019;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC a pris connaissance de l'ordre d'enseignement identifié pour chaque école et que toutes les écoles primaires et secondaires de la MRC conservent pour 2018-2021 une vocation destinée à l'enseignement des jeunes, des adultes et de service à la communauté, tant pour les écoles primaires et secondaires et pour les centres de formation professionnelle (mis à part l'école Thomas-Tremblay dont la vocation demeure non déterminée);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde son appui au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 tel que déposé par la Commission scolaire de Charlevoix.

**21-02-18 12- DEMANDE DE COMMANDITE : LA TABLE AGRO-
TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX (LA DÉBÂCLE)**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde une commandite de 500 \$ à La Table Agro-Touristique de Charlevoix pour l'organisation de la Fête des Saveurs 2018 qui se tiendra le 30 mars prochain, une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE.



13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

MTMDET: monsieur Patrick Lavoie a participé, en présence d'autres maires, à la consultation du Ministère concernant les programmes d'entretien de la voirie locale. Cette tournée était organisée par le député Norbert Morin.

SPCA CHARLEVOIX: monsieur Patrick Lavoie a participé à sa première réunion en tant qu'administrateur de la SPCA Charlevoix.

PDZA: monsieur Jean Fortin a participé à la dernière réunion du comité de suivi du PDZA. Il a été question du bilan des activités réalisées en 2017 et des projets envisagés pour 2018, dont une vidéo et une nouvelle édition de Pays'Art. De plus, l'Arterre se met en place à l'échelle du Québec en vue de favoriser la location de terres et propriétés agricoles.

FQM: monsieur Pierre Tremblay a assisté à une formation offerte par la FQM en tant que nouvel administrateur. Le nouvel exécutif de la FQM a également été élu lors de la dernière réunion du conseil d'administration. Une documentation en vue de la préparation aux élections provinciales sera prochainement transmise aux municipalités.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a assisté aux activités suivantes au nom de la MRC de Charlevoix :

- Conseil d'administration de la Coop de santé;
- Participation au Gala annuel de la Chambre de commerce de Charlevoix;
- Table d'harmonisation des parcs de Charlevoix (SÉPAQ) où il a été question du bilan de l'année 2017 qui a été particulièrement bon au Parc des Grands-Jardins (hausse de 11 % d'achalandage);
- Participation à une annonce de la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans, madame Caroline Simard, concernant une aide financière octroyée dans le cadre de l'EPRT au Musée maritime de Charlevoix ;
- Participation à une présentation du projet d'étude de faisabilité pour le déploiement d'Internet haute vitesse équitable au Conseil de la MRC de Charlevoix-Est, en présence de M. Bert Mc Graw, consultant;
- Réunion du Forum des élus de la Capitale-Nationale;
- Réunion du comité de pilotage de la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet IHV équitable;
- Participation à une annonce de la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré – Île-d'Orléans, madame Caroline Simard, concernant une aide financière octroyée dans le cadre de l'EPRT au Centre de l'émeu à Saint-Urbain.



14- AFFAIRES NOUVELLES

22-02-18 14.1- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CAMP LE MANOIR

ATTENDU la fin de l'entente du protocole signé avec Camp le Manoir concernant une aide financière octroyée pour les années 2015, 2016 et 2017 afin de supporter le plan de développement du Camp le Manoir, situé aux Éboulements;

ATTENDU la présentation d'une demande d'aide financière de Camp le Manoir le 12 janvier dernier à l'effet de renouveler une entente triennale pour assurer le développement des activités du Camp le Manoir (2018-2020);

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de supporter ce projet, dont les retombées sont importantes à l'échelle régionale et, par conséquent, d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme à Camp le Manoir une aide financière de 10 000 \$ annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020, une somme affectée au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

QUE madame Claudette Simard, préfet, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, le protocole d'entente intervenant avec Camp le Manoir et visant à donner suite à la présente résolution.

23-02-18 14.2- SEMO L'APPUI : OFFRE DE SERVICES À LA MRC DE CHARLEVOIX POUR UN SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

ATTENDU l'offre de services présentée à la MRC de Charlevoix par Les Services de main-d'œuvre (SEMO) L'Appui concernant la mise en place d'un service d'accueil des nouveaux résidents;

ATTENDU QUE les services offerts visent à favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux résidents qui choisissent de s'établir dans Charlevoix;

ATTENDU QUE les services offerts comprennent des installations physiques, des activités de communication et promotion et des services personnalisés via une ressource mandatée par SEMO L'Appui pour coordonner ces activités;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a offert des services similaires dans le passé, financés par le Pacte rural, et qu'elle ne détient plus les moyens financiers pour les poursuivre à l'interne;

ATTENDU QUE ce projet serait réalisé conjointement par SEMO L'Appui et les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré en vue d'offrir ces services sur ces territoires;



ATTENDU QUE ce projet serait réalisé conjointement par SEMO L'Appui et les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré en vue d'offrir ces services sur ces territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix mandate SEMO L'Appui afin d'offrir des services d'accueil personnalisés aux nouveaux résidents du territoire de la MRC de Charlevoix, tels que définis dans l'offre de services 2018-2019;

QUE la MRC de Charlevoix contribue au financement du projet en assumant une contribution de 5 000 \$ en 2018, une somme imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (Fonds éolien de visibilité de la MRC de Charlevoix).

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer l'entente avec SEMO L'Appui et mandatée pour en assurer le suivi.

24-02-18 14.3- FONDS PROJETS SPÉCIAUX DU SDLE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À FORMATION CONTINUE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE le plan de travail du FDT 2017-2018 de la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Projets spéciaux » est de 5 000 \$ maximum par projet;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet est recommandé :

Organisme	Projet	Contribution offerte
Formation continue Charlevoix	Acquisition de technologie : Acquisition des équipements de vidéo-conférence permettant d'offrir des formations à distance pour les points de services de Baie-Saint-Paul, l'Isle-aux-Coudres et La Malbaie.	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par les employés du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à Formation continue Charlevoix dans le cadre du fonds Projets spéciaux.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.



25-02-18 14.4- DEMANDE DE COMMANDITE : FADOQ DE LA MONTAGNE DORÉE

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde une commandite de 100 \$ à FADOQ de la Montagne Dorée pour l'organisation des activités prévues en 2018, notamment le tournoi de baseball-poche annuel pour tous les membres de Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

15- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC de la Jacques-Cartier nous transmet la résolution numéro 18-017-0, PADF - Reconduction du programme.

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La CPTAQ nous transmet :

- La tenue d'une rencontre publique avec la Commission dans le dossier 381537, Saint-Hilarion;
- La tenue d'une rencontre publique avec la Commission dans le dossier 416827, Ville de Baie-Saint-Paul.

DIVERS

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) nous transmet une communication ayant pour objet « *La désignation de membres votants en prévision de l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM* ».

Le comité d'Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest nous remercie pour notre soutien financier lors de la campagne 2017.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Baie-Saint-Paul, monsieur Gaston Duchesne, s'est adressé au Conseil de la MRC concernant trois sujets :

- 1) Le départ imminent de certains médecins à la retraite, cumulé à des absences prévues telles que des congés de maternité ou de maladie, préoccupe les citoyens de la MRC de Charlevoix et il aimerait connaître les actions envisagées par la MRC dans ce dossier. Le préfet de la MRC confirme que le comité de vigilance poursuit ses activités en vue de suivre de près ce dossier, une conférence de presse est prévue à cet effet à court terme.



- 2) Il s'interroge sur le moment où sera discuté le partage des redevances dont bénéficiera la MRC de Charlevoix à partir de 2019 dans le cadre de son investissement dans le parc éolien Rivière-du-Moulin. Le préfet indique que ces discussions se tiendront en 2018, dans le cadre de séances de travail réunissant les membres du Conseil.

- 3) Il souhaite obtenir une réponse quant à certaines modifications suggérées au schéma d'aménagement de la MRC. La directrice et le préfet précisent que les services d'urbanisme de la Ville et de la MRC doivent travailler à éclaircir la nature de ces demandes dont la solution n'est pas uniquement celle de la modification du schéma, et ce, afin de retenir les modifications souhaitées par le Conseil municipal de Baie-Saint-Paul. Un suivi sera fait dans ce dossier avec le directeur général de la Ville de Baie-Saint-Paul par la directrice générale.

26-02-18 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 50.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet